

Déclaration de Politique Sociale 2024-2030

CPAS de Mont-Saint-Guibert

Introduction

Le CPAS a pour mission de fournir une aide sociale et financière, en veillant à un accompagnement personnalisé répondant aux besoins spécifiques de chacun. L'objectif est de favoriser l'autonomie et la cohésion sociale, tout en garantissant le bien-être des individus, notamment ceux confrontés à des situations de fragilité ou d'isolement.

Face à un contexte socio-économique complexe, marqué par des inégalités croissantes et une population vieillissante, le CPAS doit développer une politique inclusive et proactive pour répondre aux défis actuels et accompagner les usagers dans leur parcours de vie.

Analyse du contexte et des enjeux

Les familles, les aînés, les personnes handicapées, ainsi que les étudiants en quête de soutien sont confrontés à divers obstacles, notamment un accès restreint aux ressources financières, aux services de qualité, et parfois à des conditions de logement inadaptées. Parallèlement, le vieillissement de la population entraîne des besoins accrus en matière de soins et d'inclusion sociale.

Pour ceux à la recherche d'un emploi, les obstacles sont nombreux : des parcours professionnels instables, un manque de formation, et des problèmes d'accès à la mobilité géographique. L'accès au logement et l'intégration via l'article 60 restent également des enjeux majeurs nécessitant des solutions adaptées.

Axes stratégiques de la politique sociale

1. Bien-être des familles, des aînés, des personnes vulnérables et des personnes handicapées

Le CPAS s'engage à renforcer son soutien aux familles, aux personnes fragilisées et aux personnes handicapées, avec des aides sociales et financières accessibles et mieux ciblées. Les priorités seront les suivantes :

- **Aide financière et sociale** : fournir une assistance financière adaptée aux besoins, y compris des allocations sociales et des aides alimentaires d'urgence.
- **Soutien psycho-social** : développer des actions d'accompagnement psycho-social, incluant des services de consultation, des groupes de parole et des ateliers de gestion de budget.
- **Accompagnement éducatif et parental** : proposer des ateliers pour aider les parents à mieux gérer le quotidien et offrir un cadre de vie favorable à leurs enfants.
- **Accompagnement des personnes handicapées** : mettre en place des services spécifiques pour soutenir l'intégration des personnes handicapées, notamment dans la mobilité, l'accès aux soins, à la formation et à l'emploi.

2. Soutien aux aînés

Garantir un bien-être aux personnes âgées en leur offrant des services adaptés à leurs besoins :

- **Accès aux soins et services adaptés** : établir des partenariats avec des maisons de repos et des services de soins à domicile pour répondre aux besoins de santé des aînés.
- **Lutte contre l'isolement** : organiser des activités sociales et culturelles avec un focus sur les échanges intergénérationnels et les lieux de rencontre communautaires.
- **Mobilité des aînés** : faciliter l'accès à des transports adaptés pour que les aînés puissent se déplacer librement et participer pleinement à la vie sociale locale.

3. Accès à la mobilité

L'accès à la mobilité est essentiel pour garantir l'inclusion sociale et professionnelle. Des actions seront mises en place autour des points suivants :

- **Transports accessibles** : négocier avec les autorités locales et régionales pour améliorer les solutions de transport public adaptées aux familles, aux aînés et aux personnes handicapées, avec des solutions à faible coût et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **Soutien à la mobilité professionnelle** : faciliter la mobilité pour les chercheurs d'emploi, avec des aides financières pour l'achat de titres de transport ou l'accès au permis de conduire.
- **Amélioration de l'accès aux transports hors horaires du taxi social** : explorer des partenariats avec des services de transport public ou locaux pour garantir un accès flexible aux déplacements des usagers en dehors des horaires classiques du taxi social.

4. Insertion professionnelle et recherche d'emploi

Le CPAS mettra en place des actions concrètes pour améliorer l'employabilité et favoriser l'insertion professionnelle :

- **Accompagnement renforcé à l'emploi** : proposer des services personnalisés pour la recherche d'emploi, incluant des ateliers de rédaction de CV, des simulations d'entretien et des conseils pratiques.
- **Partenariats avec les entreprises locales** : développer des collaborations avec les entreprises pour favoriser l'embauche de personnes en insertion, notamment les jeunes, les chômeurs de longue durée, et les personnes handicapées.
- **Formations et qualifications** : offrir des formations qualifiantes adaptées aux besoins du marché de l'emploi, notamment dans des secteurs porteurs comme le numérique, l'artisanat et les services.

5. Accès au logement

L'accès à un logement stable est essentiel pour garantir l'autonomie des individus :

- **Renforcement de l'offre de logement social** : travailler avec les autorités locales et les promoteurs pour augmenter l'offre de logements sociaux et

améliorer les conditions de logement, notamment pour les familles nombreuses, les personnes sans domicile fixe et les étudiants en recherche d'un logement stable.

- **Aide à la recherche de logement** : proposer un accompagnement personnalisé pour aider à la recherche d'un logement stable, en facilitant les démarches administratives et en orientant vers des dispositifs d'aide spécifiques.
- **Soutien pour le logement temporaire** : développer des solutions de logement d'urgence pour les personnes en crise, comme l'hébergement temporaire ou les pensions de famille.

6. **Intégration via l'article 60**

Optimiser l'insertion des bénéficiaires de l'article 60 en leur offrant un parcours professionnel et social adapté :

- **Suivi et évaluation** : maintenir le suivi des bénéficiaires de l'article 60 avec des outils permettant de mesurer les progrès dans leur parcours d'insertion.
- **Projets d'insertion adaptés** : proposer des projets d'insertion prenant en compte les capacités et les besoins spécifiques des bénéficiaires, en leur offrant des emplois protégés, des chantiers d'insertion ou des activités d'utilité sociale.
- **Partenariats avec le secteur privé** : développer des partenariats avec des entreprises locales pour offrir davantage d'opportunités d'emploi à long terme.

Partenariats et collaborations

Pour mettre en œuvre cette politique, des partenariats avec divers acteurs seront essentiels :

- **Partenariats locaux et régionaux** : renforcer la coopération avec les autorités locales, les associations, les services de santé et les établissements d'enseignement pour mutualiser les ressources et apporter une réponse coordonnée aux besoins des usagers.
- **Collaboration avec les entreprises** : privilégier les partenariats avec les entreprises locales pour faciliter l'insertion professionnelle et développer des projets d'emploi durable pour les bénéficiaires.
- **Partenariats avec le secteur éducatif** : établir des liens étroits avec les écoles, les centres de formation et les universités pour offrir des opportunités de formation et d'intégration sociale aux jeunes, adultes en recherche d'emploi et étudiants nécessitant un soutien financier ou social.

Financement et gestion des ressources

Pour réaliser cette politique, il sera nécessaire de :

- **Évaluer les besoins financiers** : élaborer un budget détaillé pour répondre aux objectifs fixés, en tenant compte des aides sociales, des formations, des dispositifs d'accompagnement et de logement.

- **Rechercher des financements externes** : solliciter des subventions régionales, nationales et européennes pour financer des projets spécifiques et renforcer les dispositifs existants.
- **Optimiser les ressources humaines** : gérer efficacement les ressources humaines pour garantir la qualité des services. Des formations régulières seront proposées pour renforcer les compétences du personnel.
- **Collaborer avec les CPAS voisins** : mettre en place des actions conjointes avec les CPAS des communes voisines pour optimiser les ressources et mieux répondre aux besoins des populations tout en renforçant les synergies à l'échelle régionale.

Suivi, évaluation et ajustements

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour mesurer les résultats des actions entreprises. Des indicateurs de performance seront définis pour évaluer l'efficacité des mesures (taux d'insertion, satisfaction des bénéficiaires, évolution du nombre de bénéficiaires, etc.). Des ajustements seront effectués régulièrement en fonction des retours des usagers et des résultats obtenus, permettant d'adapter et de perfectionner les actions en fonction des besoins réels.